

Département des Côtes
D'Armor

Arrondissement de
DINAN

Nombre de Membres :

- en exercice : 25
- présents : 22
- ayant donné pouvoir : 1
- votants : 23

Date de convocation du
1/12/2015

Procès verbal du 10/12/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CAULNES**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à CAULNES, à la Maison du Développement, 10, rue de la Ville Chérel, sous la présidence de M. CHEVALIER Mickaël.

Présents : M. CHEVALIER Mickaël, Président, Mrs DARTOIS Eric, LECHEVESTRIER Jean-Luc, M. BERTRAND Gérard, CHALOIS Jean-Louis, GOHEL Jacki, Mme THEBAULT Huguette, Vice-présidents, Mesdames, BRIONNE Noëlle, BOUGAULT Patricia DEUTSCHMANN Sandrine, GALLEE Laurence, HAMON Martine, LEBRETON Pierrette, LEMOINE Sylvie, ROBILLARD Jocelyne, ROUMOVIC Viviane, Messieurs, COUPU Gilles DUPAS André, DUROT Joseph, FRERE Henri, LEGALLAIS Jacky, VERGER Christophe.

Absents: Madame OUICE-SECARDIN Christelle, M. CHESNEL Jacques, M. LETERRIER Simon qui donne pouvoir à Mme ROBILLARD Jocelyne.

Secrétaire de séance : M. LEGALLAIS Jacky.

16/12
SVA

2015-12-3

REFORME TERRITORIALE : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. CHEVALIER présente à l'Assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (2015-2021) qu'il a reçu de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, le 13 octobre dernier, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe. Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le projet en ce qui concerne le territoire communautaire du Pays de Caulnes.

Le projet présenté définit 9 nouvelles intercommunalités sur le territoire costarmoricain. Le projet N°5 stipule une fusion d'intercommunalités sur les territoires actuels des communautés de communes de Dinan, Pays de Caulnes et Rance Frémur. Le territoire fusionné regrouperait 38 communes avec une population de 61 627 habitants. Au terme de la Loi NOTRe, la nouvelle intercommunalité a vocation à se constituer en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, l'aire urbaine de Dinan comportant 22 000 habitants.

1°) Considérant ces éléments, le conseil communautaire est invité à se prononcer, à bulletin secret, sur la question suivante : Etes vous d'accord pour le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Caulnes avec Dinan Communauté et La communauté de Communes Rance Frémur, pour former une communauté d'agglomération autour de l'aire urbaine de DINAN (+ de 15 000 hab et EPCI de plus de 50 000 hab) ?

Votants : 25

OUI : 25 voix

NON : aucune voix



2°) Depuis plusieurs semaines, les communautés de communes de Plancoët/Plélan et de Matignon ont fait part de leur souhait de rejoindre Dinan Communauté. Le conseil communautaire est invité à se prononcer, à bulletin secret, sur la question suivante :

Les Communautés de Communes de Plancoët/Plélan, et du Pays de Matignon, demandent à intégrer la Communauté d'Agglomération constituée autour de l'aire urbaine de Dinan

Etes vous favorables à cette proposition ?

Votants : 25

OUI : 19 voix

NON : 4 voix

3°) Compte tenu du vote précédent, le conseil communautaire est invité à se prononcer, à bulletin secret, sur la question suivante :

Considérant qu'à ce jour aucune étude ne permet de préciser les modalités d'une fusion des cinq EPCI,
Etes vous favorables à une fusion au 1er janvier 2017 ?

Votants : 25

OUI : 4 voix

NON : 17 voix

ABSTENSION : 2 voix

Le Président est chargé de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet des Côtes et de faire généralement le nécessaire à son application.

*M. CHEVALIER Mickaël
Président de la Communauté de
Communes du Pays de CAULNES*

Transmission en Sous-préfecture de DINAN

Le 15 décembre 2015

M. CHEVALIER Mickaël

Président



